



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Nage en eau libre au lac Meech

RAPPORT DE CONSULTATION DES PARTIES
INTÉRESSÉES
JANVIER À AVRIL 2021

Canada

Table des matières

I. Description du projet	2
A. Contexte.....	2
II. Processus de consultation publique	2
A. Aperçu.....	2
a. Objectif de la consultation	3
b. Dates et heures.....	3
c. Atelier avec les nageurs et les résidents	3
d. Réunion du comité consultatif.....	3
B. Processus et outils de consultation.....	3
a. Atelier avec les nageurs et les résidents	3
b. Réunion du comité consultatif.....	3
C. Invitation et promotion.....	4
a. Atelier avec les nageurs et les résidents	4
b. Réunion du comité consultatif.....	4
D. Participants.....	4
a. Atelier avec les nageurs et les résidents	4
b. Réunion du comité consultatif.....	4
III. Résumé des commentaires	4
A. Atelier en ligne.....	5
a. Salle de discussion 1 : résidents	5
b. Salle de discussion 2 : nageurs.....	6
B. Réunion du comité consultatif	8
a. Gestion du bruit et points d'accès.....	8
b. Sécurité des nageurs.....	9
c. Mesures visant à décourager les intrusions sur les propriétés privées.....	10
d. Protection du plongeon huard.....	10
e. Application des règlements	10
f. Accès équitable.....	10
IV. Réponse aux commentaires.....	11
V. Prochaines étapes.....	11

I. Description du projet

A. Contexte

Le parc de la Gatineau a accueilli un nombre record de visiteurs au cours de l'été 2020, alors que la population cherchait des moyens sûrs de faire de l'exercice et de profiter du plein air pendant la pandémie de COVID-19.

La nage en eau libre dans le lac Meech a notamment été plus populaire, particulièrement très tôt le matin. Malheureusement, cela s'est accompagné d'une hausse corrélative du nombre et de la gravité des conflits impliquant des nageurs sur ces lieux. Conséquemment, la CCN a imposé la fermeture du stationnement du lac Meech de 21 h à 7 h à la fin de l'été.

À l'occasion de cette décision, la direction du parc de la Gatineau s'est engagée à mettre en place un processus de consultation visant à déterminer les conditions dans lesquelles la nage en eau libre pourrait être pratiquée de façon sécuritaire et durable au lac Meech.

II. Processus de consultation publique

A. Aperçu

Le processus de consultation entrepris par la CCN pour régler la question de la nage en eau libre au lac Meech s'est déroulé en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, la CCN a invité les parties intéressées, notamment les résidents des environs et les adeptes de la nage en eau libre, à participer à un atelier en ligne. Cet atelier a donné l'occasion aux participants de partager leurs préoccupations et de proposer des solutions susceptibles de remédier aux problèmes liés à la pratique de la nage en eau libre au lac Meech. Il a également permis à la CCN de renseigner les participants sur le contexte réglementaire de la nage en eau libre, tout en leur présentant un aperçu des questions soulevées au cours de l'été 2020.

La CCN a invité les parties intéressées à former un comité consultatif sur la nage en eau libre au lac Meech et aux autres lacs situés sur les terrains de la CCN au Québec. À l'occasion de la première réunion du comité consultatif, la CCN a présenté un projet de solution de gestion pour la nage en eau libre, dont l'objectif est de répondre aux problèmes soulevés par les nageurs et les résidents du parc. Les membres du comité consultatif ont formulé des commentaires dans le cadre de la réunion en ligne et d'échanges écrits ultérieurs avec le personnel du parc de la Gatineau. Ces commentaires, et d'autres fournis ultérieurement par courriel par des participants dans le cadre d'un premier atelier avec les parties intéressées ont été pris en considération en vue de peaufiner les propositions.

Ces propositions ont été étoffées et intégrées dans un plan de mise en œuvre que le comité consultatif et le groupe élargi des parties intéressées pourront bientôt consulter. Il a été mentionné qu'il s'agit d'un projet pilote au lac Meech et au Lac-Leamy pour l'été 2021 et que celui-ci fera l'objet d'un suivi et de vérifications auprès des parties intéressées tout au long de son déroulement.

a. Objectif de la consultation

- Sensibiliser le public au contexte réglementaire de la nage en eau libre et aux récents problèmes associés à cette pratique au lac Meech.
- Comprendre les défis et les différentes perspectives entourant la pratique actuelle de la nage en eau libre au lac Meech.
- Définir les conditions dans lesquelles la nage en eau libre au lac Meech peut être gérée de façon sécuritaire, durable et collaborative.
- Élaborer un plan de gestion de la nage en eau libre pouvant s'appliquer à tous les lacs de la CCN au Québec.

b. Dates et heures

c. Atelier avec les nageurs et les résidents

- 14 janvier 2021, de 18 h 30 à 20 h 30

d. Réunion du comité consultatif

- 10 mars 2021, de 19 h à 20 h 30

B. Processus et outils de consultation

a. Atelier avec les nageurs et les résidents

L'atelier s'est déroulé au moyen de la plateforme Microsoft Teams et comportait quatre volets :

1. Présentation de la situation actuelle et du contexte réglementaire de la nage en eau libre au lac Meech ;
2. Discussions en petits groupes sur les préoccupations et les solutions possibles ;
3. Séance plénière durant laquelle un représentant de chacune des deux salles de discussion a résumé les principaux points soulevés par chaque groupe ;
4. Discussion de groupe sur les étapes éventuelles.

Au début de l'atelier, les participants ont été invités à s'identifier selon qu'ils étaient adeptes de la nage ou résidents, et ont été répartis de la sorte dans des salles de discussion distinctes.

Le personnel de la CCN a pris des notes tout au long de l'atelier.

b. Réunion du comité consultatif

La réunion s'est déroulée au moyen de la plateforme Microsoft Teams. Elle comportait plusieurs segments, au cours desquels la CCN a proposé des idées pour résoudre les problèmes suivants :

- Bruit occasionné par les nageurs très tôt le matin ;
- Intrusions sur les propriétés privées ;
- Sécurité des nageurs ;
- Protection du plongeur huard ;
- Respect des lois et des règlements en vigueur ;
- Accès équitable (frais) ;
- Vandalisme et autres activités illicites en dehors des heures d'ouverture.

Au terme de chaque segment, la CCN a sollicité les commentaires des membres du comité consultatif quant aux propositions.

Le personnel de la CCN a pris des notes tout au long de l'atelier.

C. Invitation et promotion

a. Atelier avec les nageurs et les résidents

L'atelier était réservé aux personnes invitées à y participer. Le personnel du parc de la Gatineau et l'équipe des Affaires publiques de la CCN ont répertorié les parties concernées par le dossier de la nage en eau libre au lac Meech et les personnes ayant exprimé le souhait de participer à un processus de consultation à cet égard. Cette liste comprenait des résidents du parc de la Gatineau et des adeptes de la nage en eau libre. Les participants qui ont communiqué avec la CCN pour exprimer leur intérêt à y participer ont également été invités à y assister.

b. Réunion du comité consultatif

La composition du comité consultatif a été déterminée en fonction de l'intérêt manifesté et d'une représentation équitable entre résidents et nageurs. Les participants à l'atelier s'étant portés volontaires comme membres du comité consultatif ont ensuite été invités à prendre part à une réunion visant à discuter des propositions avancées par la CCN.

D. Participants

a. Atelier avec les nageurs et les résidents

- 25 participants

b. Réunion du comité consultatif

- 9 participants

III. Résumé des commentaires

A. Atelier en ligne

a. Salle de discussion 1 : résidents

Questions et préoccupations

Parmi les premières préoccupations soulevées par certains résidents, il y avait le format de l'atelier qui, selon eux, reflétait un problème plus vaste : la façon dont la question de la nage en eau libre était abordée. Plusieurs résidents estimaient qu'il était regrettable que les participants soient séparés en groupes distincts de « nageurs » et de « résidents ». Leur principale préoccupation était d'être plongés dans une dynamique de « nous contre eux », selon laquelle les résidents sont dépeints comme les responsables de l'initiative impopulaire visant à réglementer l'utilisation du parc. Certains ont affirmé que de nombreux groupes conviennent que la présence de certains visiteurs au lac Meech devient de plus en plus problématique et qu'il faut trouver une solution. Plusieurs résidents ont souligné qu'ils ne s'opposent pas à la nage en eau libre au lac Meech et ont reconnu que les problèmes soulevés auprès de la CCN ne sont pas tous attribuables aux nageurs. Ils considèrent le lac Meech comme une ressource commune et souhaitent coopérer avec toutes les parties concernées afin de faire un usage respectueux et responsable du parc de la Gatineau.

En ce qui concerne la nage en eau libre proprement dite, la principale préoccupation des résidents concerne la sécurité. Plusieurs d'entre eux ont déclaré avoir été témoins de nageurs qui ne respectaient pas les bonnes pratiques (p. ex., le port d'un bonnet de bain de couleur vive ou le recours à une bouée de nage). Cette situation a ainsi entraîné des quasi-incidents entre des usagers d'embarcations à rames ou à moteur et des nageurs.

La plupart des problèmes soulevés par les résidents concernent toutefois le comportement des usagers du lac Meech à l'extérieur du plan d'eau. Ces comportements comprenaient les suivants :

- **Niveau de bruit particulièrement dérangeant tôt le matin et tard le soir.** Ce bruit est souvent occasionné par des voix bruyantes, des véhicules circulant aux abords du lac et des fêtes nocturnes, bien que ces dernières ne soient pas imputables aux nageurs. Certains résidents ont signalé la présence de groupes de nageurs bruyants (parfois plus de 100 personnes) avant 7 heures du matin.
- **Intrusions sur les propriétés privées.** Des résidents ont déclaré avoir vu des nageurs franchir leur propriété pour accéder à l'eau, s'en servir comme lieu de détente ou de rassemblement, ou uriner sur des terrains privés. Les interventions auprès des personnes fautives se sont soldées par des conflits et, selon certains, par des menaces physiques.
- **Vitesse.** Des résidents ont vu des véhicules dépasser la limite de vitesse pour se rendre au lac Meech et en revenir.
- **Usage inapproprié de certaines installations publiques.** Parmi les exemples, citons l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du stationnement P12 comme plage et aire de pique-nique, ainsi que la tenue de fêtes tardives et la présence de feux au lac Meech.

Ces comportements ont eu des répercussions négatives sur la qualité de vie de certains résidents. Plusieurs ont également exprimé leur inquiétude quant à l'effet de ces agissements sur la faune et la flore. Un sentiment partagé de frustration face à l'absence d'action décisive de la part des autorités publiques se dégage, ainsi qu'un vif désir de développer des solutions collaboratives et à long terme aux problèmes susmentionnés.

Solutions proposées

Les solutions proposées par les résidents étaient axées sur la sensibilisation des usagers, la réglementation et l'application des règlements. Ils ont suggéré les mesures suivantes :

- Créer des couloirs ou des corridors destinés à la nage en eau libre.
- Restreindre l'accès à la nage en eau libre à un seul secteur du lac Meech afin de limiter la circulation des véhicules aux abords du lac.
- Établir un horaire de nage en eau libre pour les clubs et autres grands groupes de nageurs.
- Instaurer des périodes de tranquillité, comparables à celles imposées dans les terrains de camping.
- Créer un code de conduite ou un ensemble de principes favorisant les comportements respectueux.
- Promouvoir l'utilisation d'autres lacs pour la nage en eau libre (p. ex., le Lac-Leamy).
- Lancer une campagne de sensibilisation sur les comportements respectueux et les meilleures pratiques pour la nage en eau libre au lac Meech.
- Assurer une plus grande surveillance des activités au lac Meech (p. ex., une présence plus visible du personnel de la CCN et des agents de conservation).
- Coopérer avec les forces de l'ordre locales pour mieux définir les domaines de responsabilité.
- Mettre à profit les leçons tirées dans d'autres lieux permettant la nage en eau libre (p. ex., lac Beauport, lac Memphrémagog, lac Tremblant, parc Jean-Drapeau).
- Installer des caméras de sécurité.

b. Salle de discussion 2 : nageurs

Questions et préoccupations

L'une des principales préoccupations des nageurs interrogés lors de l'atelier en ligne est que la nage en eau libre devienne restreinte ou exagérément réglementée. Plusieurs ont déclaré que depuis qu'ils s'adonnaient à la nage en eau libre au lac Meech, et ce, depuis plusieurs années, voire des décennies, ils n'avaient jamais rencontré de problèmes dont l'ampleur justifierait l'intervention de la CCN. Il a été noté que les nageurs suivent déjà les meilleures pratiques établies par des organisations telles que Natation Canada, et que l'utilisation de bonnets de bain de couleur vive ou d'autres accessoires tels que les bouées de nage sont des pratiques courantes. Plusieurs nageurs ont réclamé des données sur les incidents allégués, notamment les

collisions entre nageurs et embarcations, et plus d'information sur le fondement juridique d'une éventuelle intervention de la CCN pour réglementer la nage en eau libre au lac Meech.

Un certain scepticisme a été manifesté concernant la responsabilité des nageurs à l'égard d'autres problèmes, comme le bruit excessif, les excès de vitesse et les intrusions sur des propriétés privées. Bien que certains aient admis avoir été témoins de tels comportements problématiques, la majorité estime qu'il est peu probable que les adeptes de la nage en eau libre en soient les principaux responsables. Pour la plupart, les nageurs en eau libre fréquentent les lieux du lac dans le plus grand respect général et acceptent la responsabilité qui leur incombe de pratiquer leur activité sans perturber les résidents des environs.

Certains ont fait remarquer qu'une grande partie du bruit ressenti au lac provient de la zone délimitée par des bouées et que la manifestation accrue de comportements problématiques pourrait être attribuable à de nouveaux usagers du lac qui en ignorent peut-être les règles. D'autres ont fait remarquer que le lac Meech est fréquenté par une foule de gens et que ce serait injuste de tenir les adeptes de la nage en eau libre responsables des problèmes susmentionnés. Certains estiment qu'il est tout aussi injustifié de confondre les habitués et membres des clubs avec les nageurs occasionnels qui sont peut-être moins susceptibles d'adhérer aux meilleures pratiques. Dans cette perspective, certains sont d'avis que la portée de l'engagement public sur la question de la nage en eau libre est trop vaste et concerne des problèmes dont la cause ne provient pas des adeptes de cette activité.

D'autres préoccupations évoquées par les nageurs au sujet de l'accès au lac Meech concernaient les laissez-passer de stationnement. Certains ont indiqué que si des laissez-passer saisonniers n'étaient pas offerts et que des frais de stationnement s'appliquaient quotidiennement, comme ce fut le cas à l'été 2020, la nage en eau libre au lac Meech deviendrait inabordable pour de nombreux membres de la communauté.

Solutions

Les nageurs ont majoritairement reconnu l'importance de respecter les pratiques sécuritaires recommandées par des organisations comme Natation Canada et de se comporter de manière respectueuse envers les résidents du parc. Les sentiments étaient partagés quant aux mesures susceptibles de restreindre la pratique de la nage en eau libre au lac Meech.

Les nageurs ont proposé les solutions suivantes :

- Initiatives de sensibilisation aux meilleures pratiques de la nage en eau libre, notamment en ce qui concerne la visibilité dans l'eau (p. ex., au moyen d'un bonnet de bain de couleur vive ou d'une bouée de nage). Les participants ont proposé que cela se fasse en partie par le biais du site Web de la CCN et de panneaux disposés sur les lieux.
- Application des lois et règlements en vigueur en matière d'intrusion et d'autres infractions au Code pénal.
- Instauration de périodes de tranquillité.

- Certains nageurs ont approuvé provisoirement l'aménagement de couloirs ou de corridors consacrés à la nage en eau libre, délimités par des bouées, mais ont réclamé des détails sur la façon dont cette solution serait mise en œuvre. D'autres se sont opposés à cette idée.
- Certains nageurs ont proposé de créer des points d'accès réservés à la nage en eau libre. D'autres ont rejeté cette idée.

B. Réunion du comité consultatif

a. Gestion du bruit et points d'accès

Certains participants ont exprimé des réserves quant à la proposition de privilégier la nage en eau libre à la plage O'Brien tôt le matin. Comme ceux-ci l'ont fait remarquer, les résidents demeurant à portée de voix du stationnement et de la plage seraient probablement dérangés par le bruit occasionné par la fréquentation des lieux à une heure aussi matinale. Certains participants craignent également que l'aménagement de nouvelles infrastructures (p. ex., des casiers) attire plus de monde et occasionne ainsi plus de bruit. Un participant a recommandé d'améliorer l'accès à la plage et d'aménager une aire de stationnement pour vélos sur les lieux.

Certains participants ont avancé que les règles encadrant le bruit devraient s'apparenter aux règlements municipaux en la matière et aux règlements en vigueur dans les terrains de camping de la CCN (c.-à-d. un « couvre-feu » entre 22 h et 7 h). Les participants ont débattu des défis que représente l'application de telles mesures. Certains ont souligné l'importance d'appliquer les règlements pertinents, tandis que d'autres ont souligné que de tels règlements sont généralement destinés à gérer des problèmes tels que les fêtes ou les travaux de construction, plutôt que les personnes parlant fort dans les stationnements ou sur les plages. Comme l'a fait remarquer un participant, même parler sur un ton « normal » suffirait à déranger les occupants des résidences se trouvant à quelques mètres de la plage. La présence de grands groupes de nageurs a également été mentionnée comme particulièrement dérangeante tôt le matin.

Plusieurs participants ont convenu qu'il est de la responsabilité des visiteurs et des nageurs de se comporter de manière respectueuse et de se conformer aux périodes de tranquillité. Les participants ont souligné l'importance des efforts de sensibilisation aux effets du bruit sur les résidents tôt le matin. Parmi les moyens de sensibilisation évoqués, citons le recours à des panneaux sur les lieux concernés, à des messages dans les médias sociaux et à des informations diffusées sur les sites Web de la CCN et de ses partenaires. Il a également été question d'un code de conduite comme moyen de sensibilisation à un comportement respectueux.

Parmi les autres suggestions avancées par les participants pour atténuer les nuisances sonores, citons les suivantes :

- Encourager l'utilisation du Lac-Leamy comme autre lieu de nage en eau libre afin de répartir plus uniformément l'ensemble des nageurs sur plusieurs plages.
- Permettre aux nageurs de se garer à la maison Willson et de quitter le site par le secteur du hangar à bateaux.

- Se tourner vers d'autres lieux ayant connu des défis similaires en vue d'en exploiter les leçons tirées dans le contexte du parc de la Gatineau.

La rampe de mise à l'eau du stationnement P12 a fait l'objet d'un débat. Certains participants ont recommandé d'en faire un troisième point d'accès pour la nage en eau libre. Comme l'ont fait remarquer certains participants, les meilleures pratiques avancées par les clubs de natation recommandent la présence d'une embarcation d'assistance (y compris une planche à pagaie) pour chaque groupe de quatre nageurs. De l'avis de certains participants, la rampe de mise à l'eau du stationnement P12 est un point d'accès beaucoup plus pratique que les plages Blanchet ou O'Brien pour les nageurs accompagnés d'une embarcation.

D'autres participants estimaient qu'il s'agirait d'un usage inapproprié du P12. Certains ont souligné que l'utilisation accrue de la zone comme plage plutôt que comme rampe de mise à l'eau suscitait déjà des inquiétudes. Un participant a soulevé le fait qu'il s'agissait d'une zone écologiquement sensible et susceptible de se voir menacée par une fréquentation accrue. Un participant favorable à son utilisation comme point d'accès pour la nage en eau libre estimait qu'elle ne devrait pas servir de lieu de pique-nique ou de flânerie, et que les nageurs et les plaisanciers devraient faire un usage diligent des lieux.

b. Sécurité des nageurs

Les participants ont dans l'ensemble souscrit aux recommandations en matière de sécurité. Le recours à un bonnet de bain de couleur vive ou à une bouée de nage a reçu un grand soutien. Un participant a recommandé d'encourager les nageurs à utiliser les deux, plutôt que l'un ou l'autre. Un autre participant a suggéré que la CCN offre la possibilité de louer des bouées de nage. Certains ont remis en question le raisonnement derrière certaines recommandations. Notamment la directive selon laquelle les nageurs âgés de moins de 18 ans devraient être accompagnés d'un adulte, puisque, comme l'a fait remarquer un participant, certains adolescents sont plus doués pour la natation que les adultes. Un autre participant s'est interrogé sur l'utilité d'afficher un numéro de téléphone d'urgence, que les nageurs ne seraient probablement pas en mesure de composer depuis le lac.

La question des couloirs de nage recommandés ou imposés a suscité de nombreuses discussions. Certains participants (principalement des résidents) étaient convaincus de la nécessité de disposer de tels couloirs imposés. Ces participants ont fait valoir qu'il s'agissait d'une mesure primordiale qui réduirait considérablement le risque de collisions entre les nageurs et les embarcations. Certains participants ont proposé des déclinaisons de cette idée, notamment la division du lac en zones distinctes pour la nage et la navigation de plaisance et la création d'un corridor dans lequel seules les embarcations seraient autorisées à circuler.

D'autres participants (surtout des nageurs) étaient fortement opposés à ces couloirs imposés. L'un d'entre eux a fait remarquer que l'attrait de la nage en eau libre était principalement dû au fait que l'on pouvait nager en tout lieu et en toute liberté. Certains se sont interrogés sur la manière dont l'utilisation de ces couloirs serait appliquée, et ont jugé cette approche peu pratique. Pour ces participants, il serait plus judicieux de prôner les meilleures pratiques et le partage courtois du lac plutôt que de tenter d'imposer des règles qui restreignent les nageurs à des couloirs ou parcours particuliers.

Un participant a fait remarquer que le couloir proposé depuis la plage Blanchet — qui traverse le milieu du lac — allait à l’encontre de la consigne voulant que les nageurs en eau libre restent près de la rive. Un autre participant a réclamé plus d’information sur la façon dont la proposition de couloirs cadrerait avec les règlements provinciaux sur la nage en eau libre.

Un participant a recommandé de coopérer avec les clubs de natation afin de veiller à ce que les groupes plus nombreux de nageurs soient accompagnés d’un superviseur dans une embarcation et qu’ils respectent les règles de sécurité appropriées.

c. Mesures visant à décourager les intrusions sur les propriétés privées

Un participant a souligné l’importance de sensibiliser les visiteurs à s’abstenir de toute intrusion involontaire sur les propriétés privées. Un autre participant s’est dit favorable à la proposition d’installer des bouées à proximité de la rive ouest, où il y a relativement peu de propriétés privées.

Un participant a soulevé des réserves quant à la proposition d’identifier les propriétés privées sur une carte afin de dissuader les visiteurs d’y faire intrusion. Celui-ci estimait qu’aucune propriété ne devrait être identifiée et qu’il conviendrait plutôt d’informer les visiteurs de l’existence de propriétés privées autour du lac et de les encourager à respecter leurs propriétaires et leurs droits.

d. Protection du plongeur huard

Un participant s’est montré préoccupé par le fait que révéler l’emplacement des aires de nidification des huards sur une carte produise l’effet inverse de celui escompté, et que les gens s’y rendent à la nage pour les observer.

e. Application des règlements

Plusieurs participants se sont enquis des rôles et responsabilités quant à l’application des règlements relatifs à la nage en eau libre au lac Meech. Certains participants ont noté que les responsabilités en ce sens n’étaient pas claires et que les autorités refusaient souvent de réagir aux infractions observées.

f. Accès équitable

Un des participants s’est dit très favorable aux mesures proposées, en particulier à la tarification horaire du stationnement. Celui-ci a souligné que la plupart des nageurs ne restaient pas plus de deux heures sur les lieux.

Un autre participant a exprimé son souhait que la tarification horaire devienne la norme pour toutes les activités du parc de la Gatineau.

IV. Réponse aux commentaires

Les réponses recueillies révèlent l'absence d'un consensus clair au sein des parties intéressées quant à l'approche à adopter pour gérer la nage en eau libre au lac Meech, exception faite du port d'un bonnet de bain bien visible et de la sensibilisation des usagers pour une fréquentation commune, respectueuse et harmonieuse des lieux. Bien qu'elles soient pertinentes, ces mesures ne répondront pas à toutes les préoccupations soulevées au cours du processus et ne suffiront pas à garantir une diligence raisonnable à l'égard du règlement sur la sécurité dans les zones de baignade publiques.

Par conséquent, la CCN mettra en œuvre un projet pilote pour la saison de baignade 2021 et entend en mesurer les résultats, être à l'écoute des rétroactions du public et s'adapter au besoin.

V. Prochaines étapes

Toutes les mesures considérées seront communiquées à toutes les parties intéressées et seront disponibles sur le site Web de la CCN.

La CCN entend coopérer avec les parties intéressées pour mettre en œuvre le projet pilote et en surveiller l'efficacité.

Les installations requises (bouées, panneaux, barrières de stationnement) seront progressivement aménagées en début de saison.